



## Recruter et gérer des ressortissants étrangers

**Date :** Jeudi 7 décembre 2023 - 9h30 à 12h30 (heure métropolitaine)

**Durée :** 3 heures

**Lieu :** Visioconférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Tarif :** 450 € HT, soit 540 € TTC, par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

**Délai d'accès :** Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

### PROGRAMME

Les administrations, notamment les collectivités territoriales, sont amenées à recruter de plus en plus de ressortissants étrangers hors de l'Union européenne. Or, la régularité de leur recrutement est liée à régularité de leur droit au séjour. Cette condition particulière appelle à davantage de vigilance de la part de l'employeur lors de l'embauche mais également lors de la poursuite du contrat afin d'écartier tout risque pour l'administration mais également de garantir aux ressortissants les droits inhérents à chaque agent public.

- I. Le recrutement
  - A. Les fonctions exercées
  - B. Les conditions générales de recrutement
  - C. Les conditions liées au séjour
- II. Les conditions d'exercice des fonctions
  - A. Les droits des agents
  - B. La fin du contrat
  - C. La durée et le motif du contrat
- III. Les obligations de l'administration et les risques auxquels elle s'expose
  - A. Les obligations
  - B. Les risques

### OBJECTIFS

- Connaître la cadre réglementaire applicable au recrutement des agents ressortissants étrangers
- Être en mesure de garantir la régularité des recrutements en fonction du titre de séjour détenu par l'agent
- Savoir identifier et anticiper les risques liés à l'expiration du titre de séjour de l'agent

### PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques :

- Responsables/directeurs des ressources humaines
- Responsables/directeurs juridiques
- Directeurs d'établissements ou de collectivités



## PRÉREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

## INTERVENANTE



**Lucie LEFEBURE**  
Avocate à la Cour

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

## DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé